

# QUAND L'ARBRE CACHE LA FORET

## Réponse du Mécanisme FdD de la société civile à la Note d'orientation n° 6 sur les « Réformes de l'architecture financière internationale » de Notre Programme commun, publié par le Secrétaire général

Juillet 2023

### Programme du SG pour la gouvernance 2.0 de l'ONU : nos préoccupations:

- Nous avons régulièrement critiqué le document Notre Programme commun (NPC, ci-dessous) du Secrétaire général pour la promotion qu'il fait de nouvelles structures multipartites qui privilégient les clubs de membres exclusifs, tels que le G20, au lieu de réaffirmer les processus inclusifs existants menés par les États membres de l'ONU. Notre critique du NPC peut être consultée ici : <https://cso-forffd.org/2022/01/19/response-to-un-secretary-generals-our-common-agenda-report/>
- Cette note d'orientation sur les « Réformes de l'architecture financière internationale » a été publiée dans le cadre d'un ensemble de notes d'orientation du SG visant à mettre en œuvre le programme commun du SG (NPC), dont l'objectif clairement affiché est une nouvelle gouvernance 2.0 des Nations Unies. Plutôt que de réaffirmer le rôle des processus intergouvernementaux universels et inclusifs menés par les États membres, les propositions du SG dans *Notre programme commun* s'appuient sur de nouvelles approches multipartites, qu'il nomme « multilatéralisme en réseau ».
- Nous craignons que la nouvelle approche multipartite proposée par le NPC n'affaiblisse le rôle des États membres dans la prise de décision au niveau mondial, ne plonge l'ONU dans des conflits d'intérêts extrêmes et ne nuise à la responsabilité et à la transparence qui sont au cœur de la légitimité de l'ONU. Le multipartisme fait un dangereux amalgame entre les détenteurs d'obligations (les gouvernements), les détenteurs de droits (les populations) et les intérêts des entreprises qu'il considère comme des parties prenantes égales, tout en rendant invisibles les asymétries historiques et actuelles de pouvoir et de voix entre les nations et au sein de celles-ci.

### Sommet biennal entre le G20, l'ECOSOC, le Secrétaire général et les institutions financières internationales (IFI) : nos préoccupations

- Le principal axe de gouvernance de la note d'orientation de Notre programme commun sur les « Réformes de l'architecture financière internationale » est un appel à un organe de coordination du sommet biennal entre le G20, l'ECOSOC, le SG et les IFI. Nous rejetons cette proposition pour les raisons suivantes :
  - Cette proposition irait à l'encontre de la Charte des Nations Unies, qui a créé l'ECOSOC en tant qu'organe de coordination des gouvernements, des institutions et des agences, et qui rend compte et fait des recommandations à l'Assemblée générale (AG). En tant qu'organe décisionnel central de l'ONU, l'AG annuelle s'ouvre par les discours de nombreux chefs d'État et de gouvernement et se clôt par des résolutions de l'ensemble des membres qui, lorsqu'elles ont

été approuvées, contiennent des décisions fondamentales. La proposition d'un sommet biennal et d'un organe de coordination du sommet ne ferait que saper ces processus existants et précieux sur la finance internationale que sont la Deuxième Commission de l'AGNU et le forum de l'ECOSOC sur le financement du développement, ainsi que les négociations visant à son aboutissement.

- Il légitimerait le G20 (dont les membres sont déjà membres de l'ONU) et ferait du SG et des IFI des acteurs décisionnels égaux aux États membres de l'ONU, ce qui est profondément problématique.
  - Le SG et les dirigeants des IFI sont au service des États membres et n'ont pas le droit de vote sur les prises de décisions. La mise en place de plateformes multipartites qui diluent les relations de responsabilité habituelles, telles que le sommet biennal proposé, constituerait un revers majeur pour la gouvernance mondiale telle que nous la connaissons.
  - Bien que plusieurs États membres aient exprimé leurs inquiétudes au sujet de la proposition d'un sommet biennal, celui-ci continue de figurer en bonne place dans le plan de mise en œuvre de Notre programme commun et reste le processus central de gouvernance/décision présenté dans cette note d'orientation sur l'architecture financière internationale.
- Le problème n'est pas l'absence de processus décisionnels intergouvernementaux universels, mais le blocage obstiné d'une poignée de pays du Nord face aux appels constants lancés par les pays du Sud depuis des décennies au sein des Nations Unies en faveur de la démocratisation de la gouvernance économique mondiale. Le SG refuse non seulement d'évoquer ce problème central d'économie politique dans sa dernière note, mais il réitère avec insistance ses appels problématiques en faveur d'un sommet biennal entre le G20, l'ECOSOC, le SG et les IFI, et d'un organe de coordination pour ce sommet.

### Prolifération des rapports du SG, Sommet de l'avenir : nos préoccupations

- Le SG publie régulièrement des rapports sur l'architecture financière internationale. Cependant, le SG est mandaté pour fournir des rapports, annuels, par les États membres de l'ONU via la Deuxième Commission de l'AGNU (la Commission économique et financière) sur, entre autres sujets, le système financier international (qui comprend les questions de réformes des quotas et des DTS), la dette, les flux financiers illicites et, plus récemment, la coopération fiscale internationale. Leur liste complète peut être consultée à l'adresse suivante: <https://www.un.org/en/ga/second/77/document-list.shtml>
- La principale différence avec ce rapport, qui s'inscrit dans le cadre du processus de mise en œuvre de Notre programme commun du SG, est l'objectif clairement affiché par le SG, tout au long de ce processus, d'une nouvelle gouvernance des Nations unies 2.0, comme nous l'avons vu plus haut. Si la volonté du SG de modifier le mode de fonctionnement des Nations Unies n'est pas nouvelle, le programme actuel du SG visant à transformer la gouvernance de l'ONU avec des éléments aussi controversés que le « multilatéralisme en réseau » est profondément inquiétant et a des répercussions considérables.
- Le Sommet de l'avenir, dont la raison d'être reste floue, n'est l'espace multilatéral approprié pour aucune décision économique. Nous restons très préoccupés par le Notre programme commun du SG et par le fait que le Sommet de l'avenir soit un moyen de promouvoir le multilatéralisme ou, comme l'appelle *Notre programme commun* du SG, le « multilatéralisme en réseau ». Notre critique, « Le Sommet sans avenir », peut être consultée ici <https://csoforffd.files.wordpress.com/2023/04/ffd-forum-newsletter-4-1.pdf>

## Nos recommandations:

- Toute proposition spécifique, contenue dans cette note d'orientation du SG, que les États membres de l'ONU souhaiteraient mettre en œuvre devrait être approuvée lors des prochaines négociations de la Deuxième Commission de l'ONU. Les négociations annuelles sur le FdD au début de l'année prochaine seraient l'occasion de renforcer le consensus. Pour les questions qui nécessitent des prises de décision politiques à haut niveau, la 4e conférence du FdD et son processus préparatoire constituent les espaces de décision appropriés.
- Nous appelons les États membres de l'ONU, par le biais du processus de la Deuxième Commission de l'AGNU, à travailler à l'établissement d'un cadre juridique multilatéral qui traiterait de manière exhaustive la dette insoutenable et illégitime, y compris par le biais d'une restructuration et d'une annulation de la dette à grande échelle, et à accepter de négocier une convention fiscale de l'ONU pour traiter de manière exhaustive des paradis fiscaux, des abus fiscaux par les sociétés multinationales et autres flux financiers illicites, entre autres. Toutes nos recommandations politiques sont consultables à l'adresse suivante: <https://csoforffd.files.wordpress.com/2023/02/cs-ffd-mechanism-inputs-to-2023-ffd-forum-jan-2023.pdf>
- Nous appelons tous les États membres de l'ONU à rejeter la proposition d'un sommet biennal et à veiller à ce que toutes les décisions économiques soient prises dans le cadre des négociations existantes menées par les États membres de l'ONU au sein de la Deuxième Commission de l'AGNU et des processus FdD de l'ECOSOC.

Nous tenons à souligner que la totalité de la feuille de route de mise en œuvre de Notre Programme commun du SG, qui mène au Sommet de l'avenir, est constellée de diversions. Le seul objectif du processus est de contribuer à la vision problématique du SG d'une nouvelle gouvernance de l'ONU 2.0 qui renforce les intérêts des entreprises et privilégie au sein du multilatéralisme les clubs de membres exclusifs. Nous appelons tous les États membres des Nations Unies à s'assurer que la prochaine Assemblée Générale des Nations Unies et le processus de définition des différents éléments menant au Sommet de l'avenir, y compris le Pacte numérique mondial, ne deviennent pas des véhicules pour saper le multilatéralisme et la Charte des Nations Unies.

*Le Mécanisme de la société civile pour le financement du développement (y compris le groupe de travail des femmes sur le financement du développement) est une plateforme très large d'organisations, de réseaux et de fédérations de la société civile du monde entier, qui a suivi de près le processus du financement du*

